

L'agrivoltaïsme progresse, les oppositions aussi

Alors que le photovoltaïque constitue le moteur de la croissance des énergies renouvelables en France, l'agrivoltaïsme génère de plus en plus de crispations et de contestations, aussi bien sur le terrain qu'au niveau national.

C'est la rançon de la gloire ! Depuis deux ans, l'agrivoltaïsme connaît un engouement sans précédent auprès des agriculteurs, en particulier en zone intermédiaire. Mais sur le terrain, à l'image de ce qu'il s'est passé dans la méthanisation, les oppositions se font grandissantes et les recours se multiplient. Les syndicats agricoles sont divisés sur la question, et même ceux qui soutiennent la pratique, comme la FNSEA et la Coordination rurale, demandent des précisions et des évolutions de la réglementation.

Un enjeu stratégique

Le photovoltaïque au sol, dont fait partie l'agrivoltaïsme, est un enjeu stratégique pour la France qui, année après année, échoue à remplir ses objectifs de déve-

loppement des énergies renouvelables. La nouvelle programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) affiche une feuille de route ambitieuse, qui repose sur un développement très soutenu du photovoltaïque alors que celui de l'éolien patine.

Selon le récent baromètre 2024 de l'électricité renouvelable en France réalisé par Observ'ER, le photovoltaïque est la filière d'énergie renouvelable électrique la plus dynamique dans notre pays avec près de 4 GW installés au cours des trois premiers trimestres 2024, pour un parc total de 23 678 MW à fin septembre 2024. La filière a quasiment respecté l'objectif de la précédente PPE, qui visait 20 100 MW à fin 2023 (contre 20 004 MW effectifs), et elle se trouve aujourd'hui dans la bonne trajectoire pour atteindre les

prochaines échéances fixées à fin 2030 par la nouvelle PPE.

Désormais, le photovoltaïque constitue le moteur de la croissance des énergies renouvelables en France. Grâce au déploiement de grandes centrales au sol et à la percée de l'autoconsommation, le solaire a quadruplé son rythme d'installation annuel par rapport à la décennie précédente.

Vent debout

Si le développement des centrales au sol passe par la couverture des parkings et l'installation de panneaux sur les friches, elle concerne aussi la mise en place de centrales solaires sur les terres agricoles, ce qui ne fait pas l'unanimité, y compris au sein de la profession.

Ferme et opposée à l'agrivoltaïsme depuis le début, la Confédération paysanne multiplie les recours en justice. Elle lui reproche notamment « la concurrence avec la production agricole, l'accaparement du foncier et le risque de rétention des terres ». Le premier recours a été formé en juin 2024 contre le décret de la loi d'accélération de la production des énergies renouvelables (Aper) apportant des détails sur l'encadrement de l'agrivoltaïsme. Son examen est toujours en cours.

Début janvier 2025, le syndicat a formé un nouveau recours, cette fois contre un décret de la même loi Aper publié le 15 novembre 2024 au *Journal officiel*. Dans son communiqué du 10 janvier 2025, la Confédération paysanne précise que « les projets d'installations photovoltaïques au sol inférieurs à 3 Mwc (mégawatts-crête), c'est-à-dire

DES ÉPISODES DE PRIX NÉGATIFS

C'est un phénomène peu connu mais, selon l'observatoire des énergies renouvelables, l'année 2024 a été marquée par une multiplication des épisodes de prix négatifs sur le marché de l'électricité. Ces prix négatifs surviennent lorsque l'offre excède massivement la demande, en particulier en été, incitant certains producteurs à payer pour maintenir leurs

centrales en activité plutôt que de les arrêter, car les coûts de redémarrage peuvent s'avérer encore plus élevés. En France, plusieurs éléments expliquent cette situation. Le développement des énergies renouvelables, particulièrement la production éolienne et photovoltaïque, coïncide avec une reprise de l'activité nucléaire après des arrêts prolongés.

Les producteurs sous tarifs d'achat, comme les agriculteurs, sont partiellement protégés par des mécanismes d'aides (obligation d'achat ou complément de revenus). Toutefois, les coûts liés à ces mécanismes de soutien sont transférés au budget de l'État. Enfin, ces épisodes diminuent également la rentabilité globale des producteurs en tirant les prix à terme vers le bas.